

La pêche à pied

Une activité et un milieu riches en découvertes à préserver...


Si nous voulons conserver et perpétuer ce plaisir, préservons les milieux naturels, leurs richesses et respectons les règles...

Car de plus en plus pratiquée, la pêche à pied peut avoir un impact néfaste sur les espèces de l'estran.

La réglementation

Pour récolter les animaux, vous devez respecter les quantités, les tailles et périodes de pêche* !


Les bons gestes pour une pêche durable

- Laissez sur place les animaux n'atteignant pas la taille réglementaire. N'attendez pas la fin de la récolte pour faire le tri.
- La roche foisonne de vie, pour ne pas la perturber, toujours remettre les pierres dans le bons sens (*algues brunes au-dessus*).
- Il est interdit de pêcher dans les herbiers de zostères. 
- Pêcher à la main de préférence pour ne pas abîmer le milieu ou n'utilisez que les outils autorisés.
- Si les femelles portent des oeufs, les laisser sur place, elles garantissent les générations futures.
- Le gaspillage est à proscrire : respecter les quantités maximales autorisées et ne récolter uniquement ce qui sera consommé rapidement, en un repas pour la famille.



Pour votre sécurité

N'avez-vous rien oublié ?

- Renseignez-vous sur les horaires des marées, attention à la marée montante, notamment à ne pas se faire encercler.
- Renseignez-vous sur les conditions sanitaires du site de pêche. Contactez la mairie, l'office de tourisme ou rendez-vous sur le site : www.pecheapied-responsable.fr 
- Conservez votre pêche vivante, au frais et consommez la rapidement.
- Attention au brouillard, aux coups de soleil, aux chutes (coupures, entorses)...

Les outils autorisés :

Binette, couteau, couteau à palourdes, croc/crochet, cuillère, gouge à couteaux, épuisette, marteau/burin (huîtres), fourche (vers marins), griffe, grappin à oursins, râteau non grillagé.

 **Toute revente de la pêche est interdite.**
Sauf licence professionnelle.

Le ramassage des espèces d'élevage est interdit à moins de 15 mètres des parcs conchylicoles.



L'ASSOCIATION VIVARMOR NATURE
PARTENAIRE DES PÊCHEURS À PIED
Pour plus de renseignements :
vivarmor@orange.fr ou 02 96 33 10
www.vivarmor.fr 